

PROCÈS-VERBAL

LE 13 DÉCEMBRE 2023

GRAND-SAULT

RÉUNION

Une réunion ordinaire du conseil de la municipalité régionale de Grand-Sault au Nouveau-Brunswick a eu lieu à l'édifice Marcel Deschênes dans la salle Roland Lafrance à compter de 19 heures le mercredi 13 décembre 2023, suivant les avis requis par la loi.

PRÉSENCES

Son honneur, le maire:

Bertrand Beaulieu

Les conseillers :

Annie Deschênes

Claudette Goguen Kavanaugh

Danny Soucy

David Raines

France Roussel

Josée Rioux Walker

Marcel Levesque

Mario Pelletier

Sébastien R. Michaud

ainsi que le directeur général/greffier, Éric Gagnon.

ABSENCES

Michelle Daigle

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire Beaulieu souhaite la bienvenue aux gens à la réunion publique de décembre, et aux spectateurs sur les médias sociaux.

DIVULGATION D'INTÉRÊT

Aucun conflit n'est signalé.

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sébastien Michaud / Marcel Levesque,

2023-123 Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Adopté

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

David Raines / Josée Rioux Walker,

**2023-124 Que le conseil municipal adopte le procès-verbal du 21 novembre 2023.
Adopté**

EAU POTABLE

Le d.g. déclare que depuis la dernière réunion, 16 analyses d'eau potable ont été effectuées dans 16 zones différentes à travers la municipalité régionale de Grand-Sault et que tous les résultats indiquent l'eau potable de qualité.

Marcel Levesque / France Roussel,

2023-125 Que les analyses d'eau potable soient reçues et classées. Adopté

MOTIONS ET RAPPORTS DES COMITÉS

Budget 2024 – Eau et égouts

Sébastien Michaud / David Raines,

- 2023-126 En vertu du paragraphe 117(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, que le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égouts pour l'année 2024 comprendra des revenus de 2 748 336 \$ et des dépenses de 2 748 336 \$. Adopté

Budget 2024 – Fonds général

Claudette Goguen Kavanaugh / Sébastien Michaud,

- 2023-127 Que le budget total de fonctionnement général de la municipalité pour la prochaine année comprendra des revenus de 18 785 125 \$ et des dépenses de 18 785 125 \$.

Que le mandat de la municipalité pour l'année 2024 est de 15,761,907 \$ et que les taux d'imposition soient comme suit pour les secteurs suivants :

Saint-André	1.2437 \$
Grand-Sault	1.5700 \$
Drummond	1.3499 \$
DSL de Grand-Sault	1.0758 \$
DSL de Drummond	1.1314 \$
DSL de Saint-André	1.2047 \$
MW144	1.2247 \$

Que le ratio d'imposition pour le secteur non-résidentiel et industriel soient augmentés de 1.5 à 1.7 à partir de l'année 2024.

Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire de la municipalité régionale de Grand-Sault. Adopté

Fonds de réserve général – transferts

France Roussel / Danny Soucy,

- 2023-128 Qu'un montant de 700 000 \$ soit transféré du fonds de réserve capital équipement général au fonds d'opération général.
- Qu'un montant de 140 000 \$ soit transféré du fonds de réserve pour avantages sociaux futurs non acquis général au fonds d'opération général. Adopté

Fonds réserve eau et égouts – transferts

Danny Soucy / Annie Deschênes,

- 2023-129 Qu'un montant de 66 000 \$ soit transféré du fonds de réserve capital équipement eau et égouts au fonds d'opération eau et égouts.
- Qu'un montant de 15 000 \$ soit transféré du fonds de réserve opération eau et égouts au fonds d'opération eau et égouts.
- Qu'un montant de 27 652 \$ soit transféré du fonds d'opération d'eau et d'égouts au fonds de réserve capital pour le réservoir.

Qu'un montant de 12 000 \$ soit transféré du fonds d'opération d'eau et d'égouts au fonds de réserve capital d'usine de traitement des eaux usées. Adopté

Annulation d'un transfert du fonds de réserve

Claudette Goguen Kavanaugh / Mario Pelletier,

2023-130 Que le conseil municipal annule le transfert de 109 144,25 \$ de son fonds de réserve d'immobilisation général de Grand-Sault vers le compte général pour financer la part de la municipalité concernant les travaux de l'asphaltage de la rue Long, projet 19-09-2023, dans le quartier Grand-Sault, N.B. Adopté

Nomination à titre d'agent d'exécution des arrêtés - Mathieu Roy

Marcel Levesque / Claudette Goguen Kavanaugh,

2023-131 Attendu que le conseil municipal a adopté diverses arrêtés et modifications découlant de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme*;

IL EST RÉSOLU QUE Mathieu Roy soit nommé en tant qu'agent chargé de l'exécution des arrêtés de la municipalité régionale de Grand-Sault selon la *Loi sur la gouvernance locale* et ses règlements, la *Loi sur la police*, la *Loi sur l'urbanisme* et ses règlements, et la *Loi sur l'administration du Code du bâtiment* et ses règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la nomination ci-dessus comprenne les attributions prescrites par arrêté, la *Loi sur la gouvernance locale* et ses règlements, la *Loi sur la police* et tous les autres lois et règlements de la Province du Nouveau-Brunswick.

ET QUE l'agent chargé de l'exécution des arrêtés du gouvernement local exécute sa discrétion selon les dossiers provenant du greffier dans le gouvernement local;

ET QUE la nomination ci-dessus continue tant que l'individu soit retenu par le gouvernement local.

Il est en plus résolu que la personne nommée soit autorisée à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre les procédures jugées souhaitables pour assurer la conformité avec ces lois sur approbation du conseil municipal.

Il est en plus résolu que les autorisations, désignations et nominations ci-dessus continuent tant qu'elles ne soient pas limitées ou résiliées par le conseil. Que cette nomination entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Adopté

Constable à temps plein – Kémie Levesque

David Raines / France Roussel,

2023-132 Que le conseil municipal appointe Kémie Levesque comme policière à temps plein selon le paragraphe 11 de la *Loi sur la police* avec période de probation et bénéfices selon l'entente collective entre Grand-Sault et l'Association des policiers de Grand-Sault. Que cette nomination entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Adopté

Nomination à titre d'inspecteur junior en bâtiments / agent d'aménagement – Tim Clavette

Josée Rioux Walker / David Raines,

2023-133 ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur la gouvernance locale (L.N.-B. 2017, ch. 18)*, à la *Loi sur l'administration du Code du bâtiment (LN-B de 2020, ch. 8)* et à tous les règlements applicables adoptés en vertu de ces lois, ainsi qu'à l'Arrêté de construction, le Conseil municipal peut nommer les inspecteurs des bâtiments pour le gouvernement local.

INSPECTION, AVIS ET ORDONNANCE

ATTENDU QUE l'inspecteur des bâtiments nommé par le Conseil municipal peut mener des inspections et exercer d'autres fonctions ou pouvoirs, notamment en rendant des avis et des ordonnances, selon les modalités prescrites et prévues dans la *Loi sur l'administration du Code du bâtiment*, dans la *Loi sur la gouvernance locale*, dans la *Loi sur l'urbanisme (L.N.-B. 2017, ch. 19)*, dans l'Arrêté de construction, et dans tous les règlements applicables adoptés en vertu de la *Loi sur l'administration du Code du bâtiment* et de la *Loi sur la gouvernance locale*.

PROCÉDURES

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et de la *Loi sur l'urbanisme*, le Conseil municipal peut désigner toute personne habilitée à déposer ou entamer des procédures pour une infraction en vertu d'un arrêté municipal, entre autres relativement aux dénonciations;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*, le Conseil municipal peut désigner une personne pour déposer une demande auprès de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick ou d'un juge de cette cour, pour l'une quelconque des ordonnances visées dans la *Loi sur l'urbanisme*.

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE Tim Clavette (inspecteur junior en bâtiments / agent d'aménagement) est par la présente autorisé et nommé afin d'intervenir pour le Conseil municipal et en son nom conformément aux lois, aux règlements d'application et aux arrêtés visés ci-dessus afin de mener des inspections pour pouvoir administrer ou appliquer lesdites lois, lesdits règlements d'application et lesdits arrêtés en vigueur.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE Tim Clavette (inspecteur junior en bâtiments / agent d'aménagement) est par la présente autorisé et nommé afin d'intervenir pour le Conseil municipal et en son nom conformément aux lois, aux règlements d'application et aux arrêtés visés ci-dessus afin de rendre des ordonnances ou des avis, de déposer des requêtes auprès de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick et de déposer des dénonciations auprès de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick pour veiller à faire respecter lesdites lois, lesdits règlements d'application et lesdits arrêtés. Adopté

Servitude de services gouvernement locaux

Mario Pelletier / Sébastien Michaud,

2023-134 Que le conseil approuve la servitude de service des gouvernements locaux démontrée sur le plan de lotissement intitulé: "DMDJ HOLDINGS CORP. INC. SUBDIVISION - 2023-1" préparé par W. E. Hodges Surveys Ltd., daté du 5 décembre 2023, dossier no. 4376-2.

Ladite servitude est indiquée comme LOCAL GOVERNMENT SERVICES EASEMENT sur la propriété portant le Lot 2023-1, superficie de 1,355 m². Adopté

Axe – Services à la communauté

L'activité de Noël du samedi le 16 décembre débutera avec les chants de Broadway Productions sur le kiosque à musique suivi du défilé de Noël. Le Père Noël sera à l'édifice municipal après le défilé pour accueillir les enfants.

Dans le quartier de Grand-Sault, les services municipaux ont nettoyé les puits d'eau, réparé une fuite, et installé des décorations de Noël. Les rues ont été salées et déneigées, et des travaux d'entretien ont été effectués pour assurer la sécurité des résidents. La flotte de véhicules municipaux a été entretenue en prévision des conditions hivernales. Les défis à venir incluent la résolution rapide des problèmes liés à l'eau, la vigilance dans l'entretien des rues en hiver, la maintenance régulière des bâtiments municipaux, et la planification de l'entretien de la flotte pour éviter les pannes.

Axe – Développement communautaire

La conseillère Deschênes informe que le Père Noël sera présent le 17 décembre au Centre récréatif de Saint-André et à la Salle paroissiale de Drummond à partir de 13h30. De plus, Patricia Walker propose une deuxième session d'activité physique à la Salle paroissiale de Drummond, les lundis et mercredis de 9h30 à 10h30 à partir du 8 janvier, pour 75.00 \$ la session. Pour plus d'informations, contactez le CEPSC au (506) 475-7750. Le programme EXECO offre également une deuxième session d'exercices pour les personnes atteintes d'une maladie chronique au CEPSC à partir du 15 janvier, les lundis, mercredis et vendredis de 12h45 à 13h45, au coût de 80.00 \$.

Les cartes du Golf NB 2 pour 1, comprenant 26 coupons, sont de retour pour la saison 2024. Les membres du Club de Golf de Grand-Sault peuvent les acheter au CEPSC au prix de 25.00 \$.

Axe – Finances et ressources humaines

La conseillère Goguen Kavanaugh exprime sa gratitude envers les employés qui ont travaillé ardemment sur le budget 2024 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du personnel.

Axe - Transition

Le conseiller Soucy rappelle aux résidents que le processus de reconnaissance des Grandioses débutera en janvier. Pour soumettre une nomination, veuillez visiter le site web de la municipalité et remplir le formulaire disponible.

Axe – Développement économique

La maire suppléante exprime ses remerciements et félicitations à l'équipe du service de développement économique et marketing pour leur travail exceptionnel en 2023. L'équipe touristique prépare le prochain guide touristique. Les nouveaux exploitants ou propriétaires d'entreprise intéressés peuvent contacter le département au 204-1774 ou par courriel à tourisme@grandsault.ca. Des articles de Noël de dernière minute de Grand-Sault sont disponibles au service de développement et de commercialisation au-dessus du marché agricole jusqu'au 20 décembre. En 2022, 172 permis ont été délivrés, totalisant des coûts de 16 782 421 \$.

AFFAIRES COMMENCÉES

Arrêté D-1- Budget 2024 de la SDCAGS Inc.

Le greffier fait la troisième lecture en titre de l'arrêté D-1, suivant les avis selon le paragraphe 15 (3) de la *Loi sur la gouvernance locale*.

Danny Soucy / Annie Deschênes,

2023-135

Que le conseil municipal adopte la troisième lecture de l'arrêté D-1, Arrêté municipal visant à approuver le budget d'opération de la Société

**de développement du centre des affaires de Grand-Sault Inc., telle que
lue. Adopté**

AFFAIRES NOUVELLES

Félicitations

Le maire félicite deux entreprises pour leurs anniversaires significatifs : Merritt Press Ltd., opérationnelle depuis 100 ans, et Albert Thériault et Fils Ltée., en opération depuis 75 ans. Il souligne également la contribution des employés originaires des trois municipalités qui fournissent un service de qualité à la population de Grand-Sault, en particulier l'équipe des finances et à France Le Moignan et Sophie Marceau, pour leur excellent travail dans la diffusion des réunions publiques sur les réseaux sociaux. Le maire remercie aussi le d.g. et le conseil pour la belle année.

AUTRES

- Intervention du public

Yvon Godbout – Facebook

Monsieur Godbout désire savoir si Saint-André aura la police municipale en janvier 2024 et le maire confirme que Saint-André n'aura pas la police municipale en janvier 2024 et assure que les pourparlers se poursuivent et les démarches avec le ministère de la Sécurité publique se poursuivent pour tenter éventuellement de pouvoir étendre de services de police sur l'ensemble du territoire de la municipalité régionale de Grand-Sault.

- Intervention des médias


Il n'y a eu aucune intervention des médias.

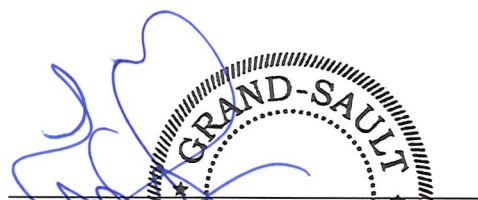
DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est prévue pour le mercredi 17 janvier 2024, à 19h00, dans la salle Roland Lafrance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite joyeuses fêtes à tous. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h41.


Bertrand Beaulieu,
Maire


Eric Gagnier,
Greffier

